

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Ont pris part à la délibération : 8

DATE DE LA CONVOCATION
28 février 2020

L'an deux mille vingt,
et le neuf mars à dix-neuf heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, MM CASTALDI Stéphane, RICO William, BELZUNCES Antoine et Mme GOUT Suzette.

Procuration : de Mme MEURICE Myriam à M. CHRETIEN Gilles

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN Gilles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire de modifier l'ordre du jour comme suit :

3. suppression de la question : Affectation des résultats. Celle-ci incombera au nouveau conseil municipal dans le cadre du vote du budget de l'exercice 2020
9. ajout de la question : ESPACE FLORIAN – rénovation de l'éclairage - choix de l'entreprise

1.
M14
Compte administratif
exercice 2019

Ont pris part à la délibération : 7

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		130 879.53		53 084.89
Opérations de l'exercice	131 036.65	175 499.85	92 851.77	135 606.52
Totaux	131 036.65	306 379.38	92 851.77	188 691.41
Résultats de clôture		175 342.73		95 839.64

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

2.
Comptes de gestion
exercice 2019
M14

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

Même séance

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Madame CHABERT Nadine, Trésorière, relatif au budget M14 budget principal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Même séance

4.
M49
Assainissement
Compte administratif
exercice 2019

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré :

Ont pris part à la délibération : 7

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	32 418.12			102 540.22
Opérations de l'exercice	22 496.04	13 177.87	10 130.00	21 036.87
Totaux	54 914.16	13 177.87	10 130.00	123 577.09
Résultats de clôture	41 736.29			113 447.09

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

Même séance

5.

Comptes de gestion
exercice 2019
M49 Assainissement

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Madame CHABERT Nadine, Trésorière, relatif au budget M49 assainissement collectif déclare que le comptes de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Même séance

7.

Lotissement les Bousques
Compte administratif
exercice 2019

Ont pris part à la délibération : 7

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		6 757.69	6 757.69	
Opérations de l'exercice	0	0.00	0.00	0
Totaux	0	0.00	0.00	0
Résultats de clôture	0	6 757.69	6 757.69	0

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

Même séance

8.

Compte de gestion
exercice 2019
Lotissement les Bousques

Acte administratif déposé
en
Préfecture du Gard

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Madame CHABERT Nadine, Trésorière, relatif au budget Lotissement les Bousques déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par la Trésorière, conforme au compte administratif de l'exercice 2019, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Même séance

9.
ESPACE FLORIAN
Rénovation
de l'éclairage

Choix de l'entreprise

Acte administratif déposé
 en
 Préfecture du Gard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, afin de rénover les luminaires intérieurs du foyer communal.

Les offres reçues sont :

Entreprises	HT	TTC
LACROIX – Liouc Dalle Led	2 272.80	2 727.36
LACROIX - Liouc Dalle Led dimmable (intensité variable)	3 358.80	4 030.56
DAUDET – Crespian Luminaires en appliques	3 596.50	4 315.80
DAUDET – Crespian Appliques et cordons	5 061.18	6 073.42
DAUDET – Crespian Appliques et cordons dimmables	5 663.18	6 795.82
VETSEL - Cardet	Pas d'offre	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir l'entreprise LACROIX ELECTRICITE à Liouc pour un montant de 3 358.80 € HT soit 4 030.56 € TTC.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance

10.
Motion de soutien
à la filière vin
et eaux-de-vie de vie

Acte administratif déposé
 en
 Préfecture du Gard

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du conseil municipal de **LOGRIAN-FLORIAN**, à l'unanimité, demandent à Monsieur le président de la République Française de :

- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.
- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de maintenir la suspension provisoire de la taxe sur les services numériques (taxe « GAFA ») jusqu'à la conclusion d'un accord international.

Même séance11.
Bilan des travaux et
affaires en cours**Dossier Loi sur l'eau**

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la réalisation d'ouvrages hydrauliques, notamment le changement d'un ouvrage sur la D8 en 2012/2013 et la création d'un bassin de rétention au Bagadès en 2014 avec une prévision de mise aux normes suite à l'enquête hydraulique diligentée par le CD 30 et exécutée par l'EPTB Vidourle, le Commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie, aux dates de début et fin d'enquête publique, les :

- jeudi 26 mars 2020 de 9 à 12 h
- jeudi 9 avril 2020 de 9 à 12 h

Vol du portail et portillon au nouveau cimetière

L'assurance n'indemnise pas les sinistres portant sur du mobilier en extérieur.

Les prix relevés sont :

Entreprises	HT	TTC
GEDIMAT à Quissac Portail en fer	2 596.00	
Brico dépôt Portail aluminium Portillon	899.00 399.00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acheter le matériel chez Brico dépôt et de sa mise en place par l'entreprise PRIMOVERT.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Aménagement RD8 en traversée d'agglomération**Prêts accordés**

La Caisse d'Épargne a consenti les prêts à la commune.

Même séance12.
ELECTIONS
MUNICIPALES
Constitution du bureau
de vote

Le conseil municipal convient des permanences pour la tenue du bureau de vote lors du scrutin du 15 mars 2020.

La séance est levée à vingt et une heures vingt.